



**SNASUB - FSU**

SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE  
ET DES BIBLIOTHÈQUES



## **COMMUNIQUÉ FSU (SNASUB-SNESUP)**

**1<sup>er</sup> mai 2010**

Le passage de l'UPJV aux RCE ( Responsabilités et Compétences Elargies, c'est-à-dire le transfert à l'UPJV de la rémunération de la masse salariale et de la gestion du patrimoine actuellement assurées par l'État) à partir de janvier 2011 suscite questions et inquiétudes au sein des personnels :

- Quels en sont les réels avantages ?
- Les inconvénients ?

L'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche) dans son rapport de mars 2010 les souligne : déficience de la programmation budgétaire et de la qualité comptable, particulièrement dans le domaine de la paie ; difficulté à maîtriser les dépenses de personnel ; pas d'association réelle des composantes au fonctionnement et à la définition des « stratégies de développement » et donc absence d'adhésion de l'ensemble de la communauté universitaire à un projet défini en commun ; risque que l'organisation et le fonctionnement de l'université ne soient entièrement décidés par l'équipe de direction et non par TOUS les acteurs de la communauté universitaire.

- La liberté laissée à un unique service central UPJV de gérer les carrières de tous les personnels, y compris les recrutements, est-elle adaptée à notre université ?
- Les contractuels (CDD et vacataires) qui ont plus de 6 années d'expérience au sein des services de l'UPJV feront-ils enfin leur entrée en CDI ?
- Le redéploiement des personnels (en CDD, vacataires) plutôt que des recrutements en CDI, la multiplication des CDD au lieu de CDI, les contrats non renouvelés afin de « maîtriser les dépenses des personnels » (chantier prioritaire) sont-ils à craindre ?
- Les attributions de primes (tant qu'elles existent encore) posent problème. Qui attribue, pour qui et pour quoi ?
- Inféodation des formations et de la recherche aux besoins des financeurs privés.
- Baisse drastique des ressources et donc incapacité financière à, en même temps, entretenir le parc immobilier et payer le personnel.
- En découlent les menaces suivantes :
  - a) suppression de personnel BIATOSS et EC
  - b) non paiement des heures supplémentaires, d'où modulation des services pour les intégrer au service statutaire.
  - c) augmentation des droits d'inscription des étudiants.
  - d) suppression de filières jugées non rentables.

**la FSU, réunie le jeudi 29 avril 2010, propose donc une journée d'étude et d'information à l'UPJV au mois de Juin qui nous permettra d'informer et d'échanger et, en attendant, la FSU demande le report à une date ultérieure des différents comités et conseils sur les questions intéressant les RCE.**

A Amiens le 30 avril 2010

La FSU, UPJV